

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2734

présenté par
M. Loubet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Relance du programme ASTRID (<i>ligne nouvelle</i>)	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement mobilise 500 millions d'euros afin de permettre la relance du projet ASTRID, réacteur nucléaire de 4^e génération dont l'abandon a constitué un frein majeur à l'innovation française dans le domaine du nucléaire.

Face à la hausse durable de la consommation d'électricité, aux tensions sur l'approvisionnement énergétique et aux effets d'une décennie d'hésitations stratégiques, il apparaît indispensable de réinvestir dans des technologies de rupture capables de renforcer la souveraineté énergétique de la France.

Le projet ASTRID répond précisément à ces enjeux : meilleure valorisation du combustible, réduction des déchets radioactifs de longue durée, maintien d'une avance technologique essentielle et capacité à inscrire à nouveau le nucléaire français dans une trajectoire d'innovation de long terme.

Or, les financements nécessaires à sa relance n'ont pas été intégrés aux crédits actuels. Le présent amendement vise donc à combler cette lacune en consacrant 500 millions d'euros exclusivement à la reprise et au développement du programme ASTRID.

Pour ce faire, il est proposé de :

- créer une enveloppe dédiée au financement de la relance du programme ASTRID, dotée de 500 millions d'euros ;
- prélever cette somme sur le programme 345 « Service public de l'énergie ».

Il est demandé au Gouvernement de lever le gage.